



Covid-19 : L'Université de La Rochelle se mobilise

mardi 7 avril 2020, par [lpe](#)

La Rochelle Université s'est immédiatement mobilisée pour soutenir ses étudiant·es face à la crise du COVID-19. Tous les services de l'établissement sont en activité, en télétravail ou sur site pour certains, et assurent la continuité de service public dont la communauté étudiante a besoin.

L'établissement met tout en œuvre pour assurer la continuité pédagogique

La continuité pédagogique s'organise et les enseignant·es mettent tout en œuvre pour rester en contact avec leurs étudiantes et étudiants afin de poursuivre les enseignements dans les meilleures conditions.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises sur les **stages** afin d'assouplir les conditions de leur réalisation. L'Université encourage le maintien en télétravail dès que cela est possible, en concertation avec l'organisme d'accueil. Dans l'objectif de ne pas pénaliser les étudiant·es en difficulté, ceux-ci pourront **valider leur année même si le stage n'a pu être réalisé**. Un report demeure possible pour celles et ceux qui le souhaitent jusqu'au 31 décembre 2020 pour les formations diplômantes sans poursuite d'études.

Les étudiant·es en mobilité ont été contacté·es par l'Université dès les premières informations du gouvernement sur le virus, pour les informer des dispositions à connaître concernant leur rapatriement. Pour celles et ceux qui n'étaient pas encore parti·es, les mobilités ont été suspendues.

Les équipes pédagogiques de chaque département sont chargées de réorganiser les enseignements dans leur forme et dans leur fond pour tenir compte des spécificités des différentes disciplines en regard de la situation actuelle.

Des alternatives aux cours en présentiel sont proposées grâce aux nombreux outils numériques dont dispose l'Université pour permettre aux étudiant·es de suivre leurs enseignements à distance et de rester connecté·es à leur formation universitaire. La communauté enseignante bénéficie de plusieurs outils pour les aider à repenser leur cours si besoin, en proposant un enseignement à distance respectant les enjeux disciplinaires :

- Boîtes à outils numériques
- Tutoriels vidéos pour aider à l'appropriation des outils numériques pour la pédagogie
- Liens vers des ressources pédagogiques numériques de qualité et libres de droit dans toutes les disciplines
- Hotline d'accompagnement technique et méthodologique

Les étudiantes et étudiants sont invité·es à **se rendre régulièrement sur la plateforme Moodle**, à

contacter si besoin leurs enseignant·es par mail et à consulter leur messagerie institutionnelle quotidiennement.

La réflexion sur les modalités de validation de l'année universitaire est en cours, en coordination avec les autres établissements à l'échelle nationale. Les équipes pédagogiques adapteront les modalités et la nature des épreuves à la situation de chacun·es. Aucune étudiant·e ne sera pénalisé·e du fait de sa situation personnelle (difficulté d'accès au réseau, etc.).

D'autres mesures sont à l'étude pour travailler sur les conditions des examens, qui nécessiteront d'être adaptés à la situation de chaque étudiant·e (distanciel, modalité asynchrone).

Le calendrier du 2nd semestre s'adaptera suivant les évolutions des annonces gouvernementales et de la date de réouverture de l'établissement. Tous ces dispositifs seront validés après échange au sein des commissions et instances universitaires.

L'établissement veillera en particulier à ce que cette adaptation du calendrier ne se fasse ni au détriment des besoins de ses étudiant·es de travailler durant l'été, des difficultés de logement spécifiques à La Rochelle, ni au bon déroulement de la rentrée de septembre 2020.

Une attention particulière est apportée aux étudiant·es de 1re année. Ainsi, **chacun·e est contacté·e par téléphone.** Cet accompagnement individualisé est mis en place non seulement pour prévenir le décrochage, mais également pour être à l'écoute et apporter une aide matérielle ou psychologique d'urgence quand cela est nécessaire aux étudiant·es qui en auraient besoin. Cela s'effectue en liaison avec la Commission sociale, le Service de Santé Universitaire et le CROUS.

Un dispositif de mise à disposition d'ordinateurs/de réseau s'organise actuellement. Une enquête de recensement des besoins numériques a été lancée par le Vice-Président Numérique et la Direction du Système d'Information de l'Université auprès de la communauté étudiante. Pour remédier au manque de matériel pour certain·es, l'Université met à disposition des étudiantes et étudiants son parc disponible d'ordinateurs portables et une sollicitation des partenaires et un appel aux dons d'ordinateurs ont été lancés pour aider un maximum d'étudiantes et d'étudiants.

Un accompagnement social et solidaire pour les étudiantes et étudiants

La Rochelle Université, solidaire avec ses étudiant·es a mis en place des dispositifs d'accompagnement social et de santé. Les Commissions d'« Accompagnement Social et Santé des Étudiants » se maintiennent à intervalle régulier pour traiter toutes les situations sociales difficiles. Les bourses sont maintenues. **Un fond de solidarité exceptionnel est en cours d'élaboration pour soutenir les problématiques sociales rencontrées par les étudiant·es.**

Un médecin du Service de Santé Universitaire assure des permanences téléphoniques au 05 46 45 84 46 aux horaires habituels, pour répondre aux besoins des étudiant·es.

Pour un accompagnement psychologique, les étudiant·es peuvent être en relation directe avec une infirmière ou poser leurs questions personnelles sur tous les sujets autour du stress et des méthodes dites de détente. Les assistantes sociales sont également mobilisées. Les étudiant·es peuvent joindre l'ensemble des professionnel·es de santé à l'adresse sdsu@univ-lr.fr.

L'établissement invite également ses étudiant·es à se signaler auprès du Service de Santé Universitaire pour mieux gérer leur isolement.

Enfin, La Rochelle Université travaille étroitement avec le CROUS pour rester à l'écoute des besoins des **200 étudiant·es qui restent logé·es dans les résidences universitaires.**

Des actions vers l'ensemble de la communauté pour garder le contact et le moral !

Les services de l'Université se mobilisent pour garder le contact avec la communauté.

La continuité scientifique se poursuit, en télétravail pour la majeure partie, mais aussi dans le cadre du plan de continuité d'activité pour les activités qui nécessitent des interventions régulières sur site.

La Direction des Ressources Humaines a conçu un **guide de bonnes pratiques du télétravail** à l'attention du personnel et propose différentes méthodes d'accompagnement des équipes.

L'Espace Culture a proposé l'élaboration d'une **fresque musicale**. Le principe est celui du jeu « le cadavre exquis » où chacun·e doit s'enregistrer en train de jouer un petit morceau de musique. À la fin tous les morceaux seront compilés pour établir une partition complète !

Depuis le 23 mars, **le SUAPSE** (Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et d'Expression) **publie chaque jour une vidéo d'exercices sportifs sur [sa chaîne YouTube](#)**. Renforcement musculaire, stretching, Pilates, Zumba, etc., il y en a pour tous les goûts.

La Direction de la Communication veille à diffuser toutes ces actions via sa newsletter interne hebdomadaire et de nombreux posts sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram. L'objectif est de garder un lien fort avec les étudiant·es mais aussi le personnel en proposant des sondages (ex : Comment vivez-vous ce confinement ?), des conseils pour le télétravail ou encore en diffusant des contenus qui ont vocation à remonter le moral de la communauté, en reprenant par exemple un hashtag national **#remèdecontrelamorosité**.

Une solidarité envers les professionnel·les de santé

L'Université a sollicité ses laboratoires et composantes pour rassembler un maximum de matériels de protection afin de les donner aux **services de santé** qui en ont le plus besoin.

3 500 masques ont été donnés à l'Agence Régionale de Santé de la semaine dernière, près de 500 masques supplémentaires et 20 000 équipements de protection individuelle (lunettes de protection, surblouses, lingettes, charlottes et gants) ont également été déposés à **l'hôpital de La Rochelle**.